

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUIN 2009

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le mercredi 3 juin 2009 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Avaient donné procuration :

M. René DOBREMETS à Maurice BREART, Mme Brigitte DUVANEL à Francis HAMMEL

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BONNET

M. Pascal MARSEILLE est arrivé à 19 H 10 (point 3) et avait donné procuration à M. Nicolas DUMONT pendant son absence.

M. Stéphane DECAYEUX est arrivé à 19 H 15 (point 5) et avait donné procuration à Mme Catherine DEVOLDERE pendant son absence.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : « Redécoupage de la carte électorale – Motion » .

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2009.031 - FOURRIERE VEHICULES AUTOMOBILES - MISE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL D'ABBEVILLE

- DECIDE de mettre en place, sur le territoire communal, un service de fourrière des véhicules automobiles.
 - DECIDE de faire appel à des sociétés spécialisées à charge, pour ces dernières, de justifier de l'agrément préfectoral en cours de validité.
 - DECIDE de faire application des tarifs des frais de fourrière automobile fixés par arrêté préfectoral.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

2009.032 - MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS PLACE DU SOLEIL LEVANT

- DECIDE la création d'un marché de producteurs place du Soleil Levant à compter du 5 juin 2009, selon les normes établies par la Chambre d'Agriculture de la Somme et inscrites dans la charte afférente.

- FIXE les tarifs des droits de place et redevances comme suit :

Droits de place du 5 juin 2009 au 4 décembre 2009.....gratuit

Droits de place à compter du 4 décembre 2009 (Emplacements découverts : Le mètre linéaire sur allée principale, transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 3 mètres) :

- Non abonné2,06 € HT
- Abonnement mensuel, pour une séance hebdomadaire.....4,94 € HT

Redevance pour raccordement électrique : Sans objet dans le cas présent

Redevance d'animation :

- Par commerçant abonné ou non et par séance.....gratuit

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.033 - MUSEE BOUCHER DE PERTHES - DIFFUSION DES IMAGES ET REALISATION DE CAMPAGNES PHOTOGRAPHIQUES DES COLLECTIONS - CONVENTION

- APPROUVE la convention "de diffusion des images et de réalisation de campagnes de prises de vues des collections", proposée en faveur du Musée Boucher de Perthes par la Réunion des Musées Nationaux (RMN), pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.034 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2009 (2)

- APPROUVE les remboursements de sinistres de diverses compagnies d'assurances.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.035 - SAS JOHN DEERE CREDIT - CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

- DECIDE de louer auprès de la SAS John Deere Credit, à compter du 1^{er} juillet 2009 :

- . une minipelle YANMAR type LG17,
- . un chargeur AMAN DIECI (télescopique),

en contrepartie d'un loyer de 3 680,46 € HT pendant 20 trimestrialités et 2 mois pour 2 453,64 € HT, assorti d'une option d'achat d'un montant fixé à 1 % de la valeur du matériel de 63 500 € HT, soit 635 € HT au terme du contrat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.036 - PARCELLE PRIVEE COMMUNALE BD 45 - GRANDE RUE DE THUISON - CESSION POUR PARTIE A LA SCI THUISON

- APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle privée communale BD 45 représentant 180 m² environ à la SCI Thuisson au prix de 450 €, en vue de créer un cabinet de kinésithérapie.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.037 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL - RENOUELEMENT DE CONTRATS - CREATION DE POSTE

Dans le cadre des inscriptions des élèves au Conservatoire de Musique pour l'année scolaire 2009-2010, et compte tenu de la réussite au concours de professeur d'enseignement artistique d'un assistant spécialisé d'enseignement artistique,

- DECIDE de renouveler le contrat d'agents non titulaires pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.038 - PERSONNEL - EXERCICE 2009 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- DECIDE la création et la suppression de postes pour tenir compte des avancements de grades et de l'évolution des carrières.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.039 - PERSONNEL - EMPLOIS SAISONNIERS - ETE 2009

- DECIDE la création de postes saisonniers pour les mois d'été.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.040 - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - REEVALUATION DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE ANNUELLE

- DECIDE, dans le cadre du financement d'actions éducatives, de réévaluer la subvention forfaitaire attribuée annuellement aux écoles maternelles et élémentaires de la ville et de fixer le montant de la subvention à 335 € par classe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.041 - STADE PAUL DELIQUE - REMISE EN CONFORMITE DU CHAUFFAGE DU BAR - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

- DECIDE de participer financièrement à hauteur de 908 € sur le montant des travaux de 2 722,34 € pour la remise en conformité des installations de chauffage au gaz du bar du stade Paul Delique supportés par le SCA Omnisports.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.042 - AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES RESEAUX RUE DU CHAMP DE MARS ET PLACE DU GRAND MARCHÉ - ETUDES - DEMANDE DE SUBVENTION

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les demandes de subventions afférentes aux études relatives d'une part aux projets d'aménagement et de réhabilitation des réseaux de la place du Champ de Mars et de la place du Grand Marché et d'autre part au traitement des eaux pluviales, dont chaque mission est estimée à 8 000 € HT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.043 - GRDF (GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE) - DEVERSOIR POUR PROTECTION CATHODIQUE BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - CONVENTION DE SERVITUDE

- APPROUVE la convention de servitude concernant le dispositif de protection cathodique situé boulevard de la République.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.044 - 3 RUE MELLAN - PARCELLE AD 117 - ETAT DE PERIL D'UN BIEN IMMOBILIER - TRAVAUX DE DEMOLITION ET PROCEDURE DE BIEN VACANT SANS MAITRE

- DECIDE :

. l'engagement des travaux de démolition du bien immobilier cadastré AD 117, sis 3 rue Mellan à Abbeville et tout acte administratif afférent,

. l'engagement d'une procédure de bien vacant sans maître ou toute autre procédure permettant d'incorporer ledit bien dans le domaine communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.045 - TAXES D'URBANISME - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES PENALITES : SCI EMERAUDE

- AUTORISE la Trésorerie de Doullens, qui collecte les taxes d'urbanisme, à exonérer la SCI Emeraude des majorations pour paiement en retard de 50 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.046 - OFFICE DE TOURISME - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Office de Tourisme d'Abbeville pour l'exercice 2009, compte tenu des modifications du budget prévisionnel de l'association occasionnées par l'approbation par le Conseil municipal le 31/03/09 de l'avenant à la convention de fonctionnement entre la ville d'Abbeville et l'Office de Tourisme, ajustant le reversement de la taxe de séjour en fonction des encaissements réels perçus par ce dernier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.047 - MISE A DISPOSITION DES SALLES ET MATERIELS - REGLEMENT - ABROGATION DU REGLEMENT DE 2003

- APPROUVE le nouveau règlement des salles et matériels apportant des précisions notamment sur les points suivants : respect des lois et règlements en vigueur relatifs à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, à la lutte contre l'alcoolisme, aux loteries traditionnelles.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.048 - EXERCICE 2008 - RAPPORT SUR LA POLITIQUE FONCIERE

- PREND CONNAISSANCE des états relatifs aux cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2008.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.049 A 2009.052 - BUDGET ANNEXE CINEMA LE REX - BUDGET ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS - BUDGET ANNEXE MARCHÉ COUVERT - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2009 - DECISIONS MODIFICATIVES

- APPROUVE les décisions modificatives à apporter au Budget annexe Cinéma Le Rex, au Budget annexe Locaux Industriels, au Budget annexe Marché Couvert et au Budget primitif pour l'exercice 2009 telles qu'elles sont présentées.

Le conseil adopte à l'unanimité ces délibérations.

2009.053 - REDECOUPAGE DE LA CARTE ELECTORALE - MOTION

- ADOPTE une motion contre la proposition de recoupage de la carte électorale.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 19 H 55.

Le Maire,

Nicolas DUMONT